



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la Séance du 15 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze novembre à 19h35, le Conseil Municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le 09 novembre 2017**.

Présents :

DI MARTINO Tony, TRIGO Emilie (départ à 22h06), PAPE Cédric, KANFOUDI El-Miloud, PESCI Christiane, KHOKHAR Sajjad (arrivée à 19h45), DENIS Catherine, HAKEM Merouan, AKROUR Brahim, WOHRER Claude, KEITA Daouda, LOMBARDO Karine, SARDOU Pierre, SENEZ Danièle, MENEAU Naty (départ à 21h30), COMBES Hervé, BROSSIER Marie-Laure, SISSOKO Karamoko, SYLLA Mahamadou (départ à 22h00), BRESSOLES Maxime, TARAVELLA Olivier, JOUYAUX Maïna (arrivée à 21h15), PARAT Jimmy, BERNARD Daniel, BALDE Thierno (départ à 22h02), JAMET Laurent, LE BOURHIS Solenne, AICHOUNE Saliha, RENAUDIN Philippe, LEON Michel.

Absents excusés, ont donné procuration :

HAKEM Mohamed donne procuration à KANFOUDI El-Miloud, SAEIDI AKBARZADEH Mandana donne procuration à PESCI Christiane, COLOU Marie donne procuration à DI MARTINO Tony, SADQI Farida donne procuration à SISSOKO Karamoko, MENEAU Naty donne procuration à WOHRER Claude, JOUYAUX Maïna donne procuration à SENEZ Danièle, GUY Anne-Laure donne procuration à JAMET Laurent, BENRAMDAN Brahim donne procuration à BERNARD Daniel, OLIVA Jean-Claude donne procuration à LEON Michel, VAVOULIS Françoise donne procuration à RENAUDIN Philippe.

Absent : NIO Jacques.

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Maxime BRESSOLES, a été désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

17 – 1 Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 28 septembre 2017

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE APPROUVE** le compte-rendu du Conseil municipal.

17 – 2 Affectation des résultats 2016

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV, Non-inscrit-M.L.BROSSIER*), **9 ABSTENTIONS** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens, Groupe Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT*) **DECIDE** d'arrêter les résultats de clôture du compte administratif 2016 aux montants suivants :

- 630 265.57 euros en fonctionnement
- 7 207 881.43 euros en investissement
- Les restes à réaliser en investissement sont repris pour un montant de 13 185 936.76 euros en dépenses et 6 577 407.86 Euros en recettes.

DECIDE d'affecter les résultats d'investissement et de fonctionnement 2016 de la manière suivante :

- En fonctionnement le résultat cumulé de 630 265.57 euros est affecté au compte aux 002 excédents de fonctionnement reporté
- En investissement le résultat cumulé de 7 207 881.43 euros est affecté au compte au 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté hors restes à réaliser
- Les restes à réaliser en investissement sont repris pour un montant de 13 185 936.76 euros en dépenses et de 6 577 407.86 € en recettes.

DIT que ces écritures seront reprises à la prochaine décision modificative **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17 – 3 Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, VOTE par chapitre, et article spécialisé, les mouvements budgétaires suivants :

Vote des crédits dans le cadre de la décision modificative :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Vote des différents chapitres en recettes (mouvements réels)

Chapitre 73	Impôts et taxes	745 557,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV, Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>), 6 VOIX CONTRE (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens</i>) ET 3 ABSTENTIONS (<i>Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>)		
Chapitre 74	Dotations, Subventions et Participations	221 678,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 35 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Front de Gauche et Citoyens, Groupe BIC-EELV, Non-inscrit-J.PARAT</i>), 2 ABSTENTIONS (<i>Bagnolet en Marche</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 020 889 ,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		

TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 1 988 124,00 €.

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)
--

➤ Vote des différents chapitres en recettes (mouvements d'ordre)

Chapitre 002	Reprise du résultat de fonctionnement	630 265,57 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre section	1 422 890,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		

TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 2 053 155.57 €.

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV*), **9 ABSTENTIONS** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT*) **ET 1 NON PARTICIPATION** (*Non-inscrit-M.L.BROSSIER*)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 041 279.57 €

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV*), **9 ABSTENTIONS** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT*) **ET 1 NON PARTICIPATION** (*Non-inscrit-M.L.BROSSIER*)

DEPENSES REELES DE FONCTIONNEMENT

Vote des différents chapitres en dépenses (mouvements réels)

Chapitre 011	Charges à caractère général	538 224,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Chapitre 012	Masse salariale	300 000,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 34 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Front de Gauche et Citoyens Groupe BIC-EELV</i>), 3 ABSTENTIONS (<i>Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Chapitre 014	Atténuations de produits	630 981,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	27 400,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Chapitre 66	Charges Financières	1 422 890,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 6 VOIX CONTRE (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens</i>), 3 ABSTENTIONS (<i>Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		

TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 2 919 495,00 €

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV*), **9 ABSTENTIONS** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT*) **ET 1 NON PARTICIPATION** (*Non-inscrit-M.L.BROSSIER*)

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Vote des différents chapitres en dépenses (mouvements ordre)

Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	837 206, 57 €
--------------	--	---------------

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV*), **9 ABSTENTIONS** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT*) **ET 1 NON PARTICIPATION** (*Non-inscrit-M.L.BROSSIER*)

Chapitre 042	Virement à la section d'investissement	284 578,00€
--------------	--	-------------

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV*), **9 ABSTENTIONS** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT*) **ET 1 NON PARTICIPATION** (*Non-inscrit-M.L.BROSSIER*)

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 1 121 784, 57 €

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV*), **9 ABSTENTIONS** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT*) **ET 1 NON PARTICIPATION** (*Non-inscrit-M.L.BROSSIER*)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 041 279.57 €

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV*), **9 ABSTENTIONS** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT*) **ET 1 NON PARTICIPATION** (*Non-inscrit-M.L.BROSSIER*)

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13	Subventions d'investissement reçues	400 000.00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 37 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Front de Gauche et Citoyens, Groupe BIC-EELV, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	20 845 923.13 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV, Non-inscrit-J.PARAT</i>), 6 VOIX CONTRE (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens</i>), 2 ABSTENTIONS (<i>Bagnolet en Marche</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Chapitre 45	Opérations pour comptes de tiers	15 000,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV, Non-inscrit-J.PARAT</i>), 8 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		

TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 21 260 923.13 €

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)
--

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001	Excédent d'investissement	7 207 881.43 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	837 206.57 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		

TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 8 045 088, 00 €

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV*), **9 ABSTENTIONS** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT*) **ET 1 NON PARTICIPATION** (*Non-inscrit-M.L.BROSSIER*)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 29 306 011, 13 €

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV*), **9 ABSTENTIONS** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT*) **ET 1 NON PARTICIPATION** (*Non-inscrit-M.L.BROSSIER*)

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors restes à réaliser):

Chapitre 10	Dotations, Fonds divers et réserves	312 318,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>), ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Chapitre 16	Remboursement de capital	20 845 923,13 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 6 VOIX CONTRE (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens</i>), 3 ABSTENTIONS (<i>Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Chapitre 20	Subventions d'équipement versées	90 000,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 34 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Front de Gauche et Citoyens, Groupe BIC-EELV</i>), 3 ABSTENTIONS (<i>Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	690 000,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Chapitre 43	Immobilisations en cours	100 000,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers	15 000,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>), 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>), ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		

Opération d'équipements (918 à 17002)	644 241,10 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 34 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Front de Gauche et Citoyens, Groupe BIC-EELV</i>), 3 ABSTENTIONS (<i>Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)	

Opérations programmées

➤ Opérations individualisées

Opération 0930	Crèche Vienot	30 000,00 €
VOTE A L'UNANIMITE		
Opération 0945	Réhab. Stades des Rigondes	200 000,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 37 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Front de Gauche et Citoyens, Groupe BIC-EELV, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Opération 0973	Investissement courant pour AP	952 100,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 37 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Front de Gauche et Citoyens, Groupe BIC-EELV, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Opération 15001	APCP La Noue Les Malassis	- 1 287 858, 90 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV, Non-inscrit-J.PARAT</i>), 7 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche</i>), 1 VOIX CONTRE (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		
Opération 17002	Vidéo protection	750 000,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>) ET 7 VOIX CONTRE (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Non-inscrit-J.PARAT</i>)		

TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 22 697 482.23 €

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV</i>) 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)

➤ Vote des différents chapitres en dépenses (mouvements d'ordre)

Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
VOTE PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>), 6 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)		

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 0,00 €

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>), 6 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)
--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 22 697 482.23 €

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (<i>Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV,</i>) 9 ABSTENTIONS (<i>Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT</i>) ET 1 NON PARTICIPATION (<i>Non-inscrit-M.L.BROSSIER</i>)
--

APPROBATION GLOBALE DE LA DECISION MODIFICATIVE

		Dépenses	Recettes
DECISION MODIFICATIVE	Fonctionnement	4 041 279,57	3 411 014,00
	Investissement	22 697 482,23	22 098 129,70
	Total	26 738 761,80	25 509 143,70
RESTES A REALISER	Investissement	13 185 936,76	6 577 407,86
REPRISE DE RESULTAT	Fonctionnement		630 265,57
	Investissement		7 207 881,43
SYNTHESE	Fonctionnement	4 041 279,57	4 041 279,57
	Investissement	35 883 418,99	35 883 418,99
	Total	39 924 698,56	39 924 698,56

VOTE PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EEL,*) **9 ABSTENTIONS** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens, Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT*) **ET 1 NON PARTICIPATION** (*Non-inscrit-M.L.BROSSIER*)

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17 – 4 Garantie d'emprunt société SOFILOGIS

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 9 186 963.00 euros souscrit par la société SOFILOGIS auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°58254, constitué de 4 Lignes du Prêt **DIT** que le Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération **DECIDE** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement **S'ENGAGE**

pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17 – 5 Attribution d'une subvention exceptionnelle au théâtre de l'Echangeur

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'association du théâtre de l'Echangeur **DIT** que la somme sera budgétée au chapitre 65 durant la décision modificative n°1 **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17 – 6 Conseil d'administration de l'OPH de Bagnolet - modification des représentants

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 37 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV, Groupe Front de Gauche et Citoyens, Groupe Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT*) **ET 1 NON-PARTICIPATION** (*Non-inscrit-M.L.BROSSIER*) **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n° 217 du 19 mai 2016, **DESIGNE** en tant que représentants au sein du Conseil d'Administration de l'Office Public d'H.L.M. de Bagnolet :

6 membres désignés par le Conseil municipal

- Tony Di Martino
- Pierre Sardou
- Karamoko Sissoko
- Danièle Senez
- Marie Colou
- Daniel Bernard

2 élus d'une autre ville

- Frédéric Molossi
- Arnold Bac

5 personnalités non élues

- Marinette Faerber
- Françoise Pinganaud
- Salima Kheloufi
- Hamid Chair
- Jocelyne Riou

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17 – 7 Autorisation donnée au Maire de signer la convention PASS'SPORTS LOISIRS entre la Ville de Bagnolet et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 35 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV, Groupe Front de Gauche et Citoyens, Groupe Bagnolet en Marche, Non-inscrit-J.PARAT*), **1 NON-PARTICIPATION** (*Non-inscrit-M.L.BROSSIER*) **APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération la convention de Tiers payant relative au versement des aides individuelles « Pass'sports loisirs » à signer entre la Ville Bagnolet et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à signer ladite convention et, le cas échéant, tout avenant à celle-ci ainsi que tout document relatif à ce dossier **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17 – 8 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) d'Est Ensemble

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges du 7 décembre 2016 **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17 – 9 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) métropolitaine

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV, Groupe Bagnolet en Marche, 2 Non-inscrits (M.L.BROSSIER et J.PARAT)*), **6 VOIX CONTRE** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens*) **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales du 4 octobre 2017 **DECIDE** que le travail d'évaluation des charges retenues au titre des compétences de la Métropole débutera en 2018 **APPROUVE** que dans l'attente, les attributions de compensation des communes sont maintenues pour le seul volet « fiscalité » en 2017 **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17 – 10 Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'établissement public territorial Est Ensemble, la ville de Romainville et la ville de Bagnolet pour la passation d'un marché de fourniture et de maintenance pour un SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque) commun pour les bibliothèques des membres du groupement de commandes

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE APPROUVE** les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif à la fourniture et la maintenance d'un SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque) commun pour les bibliothèques entre l'Etablissement public territorial Est Ensemble, la Ville de Romainville et la ville de Bagnolet **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer la convention constitutive du groupement de commandes dès que la présente délibération sera exécutoire **PRECISE** que l'Etablissement public territorial Est Ensemble est désigné coordonnateur du groupement de commande et à ce titre s'engage à exécuter les missions décrites à l'article 4 de la convention, à titre gracieux **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions se rapportant à ce projet **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17 – 11 Avenant n°1 au marché d'assurance risques statutaires

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 34 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Front de Gauche et Citoyens, Groupe BIC-EELV, 2 Non-inscrits (M.L.BROSSIER et J.PARAT)*), **2 VOIX CONTRE** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens*) **ET 2 ABSTENTIONS** (*Groupe Bagnolet en Marche*) **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 au marché d'Assurance Risques Statutaires de la ville avec le groupement GRAS SAVOYE/CNP Assurances **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17 – 12 Convention d'objectifs et de moyens en matière d'amélioration de la santé bucco-dentaire

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE APPROUVE** la convention avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 7 250,97 € au titre de l'année 2017 pour la mise en place d'actions dans le domaine de la santé bucco-dentaire **DIT** que la recette sera inscrite au budget communal **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17 – 13 Mise en œuvre des cessions et acquisitions concernant les opérations inscrites dans le périmètre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) – Opération Franklin : Délibération approuvant la cession d'une emprise foncière de 1 320 m² à l'OPH de Bagnolet, le principe de désaffectation et déclassement ainsi que le dépôt de permis de construire

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE APPROUVE** le principe de cession de deux emprises foncières totalisant 1 320 m² appartenant à la Ville de Bagnolet à l'angle des rues Daumier et Helvétius, à savoir :

- la parcelle L 264 appartenant à la Ville de Bagnolet, pour 713 m²,
- une emprise de 607 m² issue du domaine public communal affecté à de la voirie.

CONFIRME la cession, au prix de 394 601 € HT augmenté des frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur, à savoir l'Office Public de l'Habitat de Bagnolet (OPH), ayant son siège social sis 25, rue Lénine – BP 29 – 93171 Bagnolet Cedex, ou toute société qu'elle constituerait ou substituerait pour le même objet dans un délai de 1

an à compter de la présente délibération **DIT** que cette recette sera imputable au budget communal **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tout acte ou protocole fixant les modalités de remboursement des sommes non perçues par la Commune de Bagnolet dans le cadre de surcoûts liés à la dépollution du site **DIT** que les actes notariés seront rédigés avec la participation de Maître Arnaud BURGEAT, SCP KERESTEDJIAN-BURGEAT, Notaires Associés, 103 rue Kléber à 93100 MONTREUIL **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tout document à intervenir (promesse de vente, acte de vente, document de géomètre etc.) **AUTORISE** l'Office Public de l'Habitat de Bagnolet à déposer toute demande d'autorisation en droits des sols liée à l'opération de construction (déclaration préalable, permis de construire, etc.) **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17 – 14 **Autorisation donnée au Maire de signer la convention de financement pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension des locaux du SESSAD à Bagnolet et de déposer et signer un permis de construire pour ce projet**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE APPROUVE** les termes de la convention de financement entre la Ville de Bagnolet et l'association TRISOMIE 21 Seine-Saint-Denis qui gère le SESSAD de Bagnolet pour la réalisation de travaux de rénovation et d'extension des locaux du SESSAD **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer la convention dès que la présente délibération sera exécutoire **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et signer la demande de permis de construire relative aux travaux de rénovation et d'extension du SESSAD de BAGNOLET situés 64 rue Lénine à Bagnolet sur la parcelle 438 et propriété de la Commune de Bagnolet **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions se rapportant à ce projet **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17 – 15 **Adaptation des grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie intégrant le Forfait Post Stationnement (FPS) suite à la réforme de la dépenalisation du stationnement**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 26 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe Bagnolet en Marche, 2 Non-inscrits (M.L.BROSSIER et J.PARAT)*) **ET 9 ABSTENTIONS** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens, Groupe BIC-EELV*) **APPROUVE** le montant de 35 € (trente-cinq euros) du Forfait Post Stationnement (FPS) applicable sur l'ensemble

du stationnement payant sur voirie de la commune **APPROUVE** la grille tarifaire de redevance du stationnement payant sur voirie de la zone rouge incluant le Forfait Post Stationnement (FPS), telles que définies ci-dessous :

ZONE ROUGE	
Durée de stationnement	Montant en €
15 minutes	0,00 €
30 minutes	0,00 €
45 minutes	1,00 €
60 minutes	2,00 €
90 minutes	3,00 €
120 minutes	4,00 €
150 minutes	5,00 €
180 minutes	7,00 €
195 minutes	11,00 €
210 minutes	17,00 €
225 minutes	23,00 €
240 minutes	29,00 €
300 minutes	35,00 €
FPS (Forfait Post Stationnement) 305 mn	35,00 €

DIT que ladite grille tarifaire de redevance du stationnement payant sur voirie des zones rouge et verte incluant le Forfait Post Stationnement (FPS) est applicable à compter du 1er janvier 2018 **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des abonnements résidentiels, telle que définie ci-dessous :

- 30 € pour les résidents dans la limite de deux abonnements résidents par foyer
- 60 € pour les autres (non-résidents)
- 15 € pour les artisans/commerçants/professions libérales

AUTORISE le maire à signer une convention avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) pour la mise en œuvre et la gestion du FPS **DIT** que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

17 – 16 Voeu déposé par les groupes Bagnolet Initiatives Citoyennes, Socialistes, Radicaux et Société Civile et Dynamique Citoyenne portant réclamation de la fermeture de l'usine de la SNEM

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITE DE 28 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Radicaux et Société Civile, Groupe Dynamique Citoyenne, Groupe BIC-EELV*), **2 Non-inscrits** (*M.L.BROSSIER et J.PARAT*) **ET 7 ABSTENTIONS** (*Groupe Front de Gauche et Citoyens, Groupe Bagnolet en Marche*) **ADOpte** le vœu tel qu'annexé à la présente délibération **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 22h08**

Bagnolet, le 21 novembre 2017



LE MAIRE

Tony DI MARTINO